



Nous vous informons, suite à la mise en place d'une conférence de l'OMC (organisation mondiale du commerce), de la création d'une zone réglementée temporaire dont les limites sont les suivantes :

- CERCLE DE 25 NM DE RAYON CENTRE SUR 046°13'22.00" N, 006°08'20.00" E (ville de Genève), A L'EXCLUSION DU TERRITOIRE SUISSE.

- Une carte en PJ permet de visualiser l'espace concerné.

Cette ZRT durera du 29 novembre à 9H au 3 décembre jusqu'à 19H.

Le vol libre y est interdit.

Le décollage de la Forclaz reste accessible mais le vol n'est possible qu'en direction de l'atterrissage de Doussard qui est également en dehors de la zone.

Cette information étant délivrée par anticipation, Il vous appartient de vérifier que le NOTAM est en « activité » tout au long de la période.

La ligue AURA de Vol Libre.